



DECLARATION
DE L'UNION LOCALE CGT, UNION DEPARTEMENTALE CGT ET
CONSEILLERS PRUD'HOMMES CGT
A LA CONFERENCE DE PRESSE
DU 21 SEPTEMBRE 2010

En septembre 2009, les Conseillers Prud'hommes employeurs de la Section Industrie du Conseil d'Arles, démissionnaient en bloc. Depuis, cette décision provoque lenteurs et annulations d'audience, dans une section où des dossiers lourds tels que LUSTUCRU, LIMPAC, SPC (ex Thermofil) sont en souffrance alors que les salariés licenciés par les directions de ces entreprises ont un besoin urgent que clarté soit faite sur leur situation pour obtenir réparation.

Dans un Conseil des Prud'hommes dont le fonctionnement est déjà gravement atteint par un manque de moyens humains et matériel, cette décision des conseillers patrons prive de fait les salariés de leur droit fondamental d'accès à la justice prud'homale.

Pour dénoncer ces agissements et pour que le droit soit rétabli dans l'intérêt des justiciables, la CGT a organisé un rassemblement le 17 juin dernier. Il a porté ses fruits puisque la création d'un poste supplémentaire est actée et les élections complémentaires concernant le collège employeurs dans la Section Industrie seront organisées le 8 décembre 2010.

Si nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu que de telles mesures aient été prises, il n'en reste pas moins que le dysfonctionnement grave du Conseil pourrait perdurer jusqu'à ces élections voire début janvier 2011. En effet, les conseillers patrons, le président patron du Conseil d'Arles refusent que soit prolongée l'ordonnance prévoyant le remplacement des démissionnaires dans cette section !

Cette démarche scandaleuse, des conseillers patrons, du président patron du Conseil des Prud'hommes d'Arles, en totale rupture avec le rôle, la responsabilité de juge, de magistrat élu, s'inscrit dans la droite ligne du Medef. Les patrons du Conseil des Prud'hommes d'Arles continuent de tout mettre en œuvre pour détruire les droits fondamentaux des salariés à se défendre, comme beaucoup de leurs homologues le font dans les entreprises.

.../...

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail : ulcgt.arles@wanadoo.fr

Les organisations de la CGT, les Conseillers Prud'hommes CGT, ne laisseront pas le Conseil des Prud'hommes d'Arles devenir un lieu dont le fonctionnement relèverait des seules appréciations et décisions des patrons pour « rendre la justice en rond » contre l'intérêt des justiciables, contre l'intérêt des salariés.

La CGT va mettre tout en œuvre, dans les jours qui viennent, au travers de nouvelles initiatives fortes, et notamment le 27 septembre prochain au Conseil des Prud'hommes d'Arles, pour que de telles pratiques cessent et pour que le droit fondamental des salariés à se défendre soit respecté.

Nous interpellons aussi ce jour là, Monsieur le Sous Préfet d'Arles, afin qu'il prenne ses responsabilités face à de tels agissements et toutes mesures relatives au bon fonctionnement de l'administration de la justice de proximité de sa localité.

Face à un gouvernement et des patrons qui cassent nos emplois publics et privés, nos salaires, nos retraites, s'assoient sur le Code du Travail, sur les libertés individuelles et collectives, la CGT est aux côtés des salariés et continuera de se battre avec eux, au Conseil des Prud'hommes d'Arles comme dans toutes les entreprises. Le 23 septembre en sera une nouvelle démonstration.

Union Locale CGT - Bourse du Travail - 3 rue Parmentier - 13200 ARLES

☎ 04 90 96 50 27 - Fax 04 90 96 46 78 - e.mail : ulcgt.arles@wanadoo.fr